

ÉDITO

799

Le juge de l'Union saisi par la politique  
Jean Paul Jacqué

# RTDEur.

Revue trimestrielle de droit européen

DOSSIER

L'accord de commerce et de coopération  
entre l'Union européenne et le Royaume-Uni  
Dossier dirigé par Emmanuelle Saulnier-Cassia

809

L'accord de commerce et de coopération  
entre l'Union européenne et le Royaume-Uni :  
les singularités d'un accord externe inédit

837

La santé après le Brexit : conséquences  
sanitaires des relations de commerce et de  
coopération entre le Royaume-Uni et l'Union  
européenne des deux côtés de la Manche

869

L'origine préférentielle, critère déterminant  
du traitement douanier des échanges entre l'Union  
européenne et le Royaume-Uni après le Brexit

877

Le Protocole sur l'Irlande du Nord et la République  
d'Irlande : un enjeu majeur de l'ère post-Brexit

ref : 572104



DALLOZ

## ÉDITORIAL

Le juge de l'Union saisi par la politique  
par Jean Paul Jacqué..... 799

## ARTICLES

**Dossier. L'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (Dossier dirigé par Emmanuelle Saulnier-Cassia)**

Introduction  
par Emmanuelle Saulnier-Cassia..... 805

L'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni : les singularités d'un accord externe inédit  
par Isabelle Bosse-Platière, Catherine Flaesch-Mougin, Pauline Cathelain, Louis-Marie Chauvel, Christine Delcourt, Anne Hamonic, Alan Hervé, Cécile Rapoport, Kenza Tefahi, Alexandre Thillier..... 809

La santé après le Brexit : conséquences sanitaires des relations de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne des deux côtés de la Manche  
par Nicholas Fahy, Clemence Fourton, Tamara Hervey, Mark Dayan, Nuffield Trust, Mark Flear, Mike Galsworthy, Scott Greer, Holly Jarman, Martha McCarey, Martin McKee, et Matthew Wood..... 837

L'origine préférentielle, critère déterminant du traitement douanier des échanges entre l'Union européenne et le Royaume-Uni après le Brexit  
par Pierre-Jacques Larrieu..... 869

Le Protocole sur l'Irlande du Nord et la République d'Irlande : un enjeu majeur de l'ère post-Brexit  
par Aurélien Antoine..... 877

## CHRONIQUES

Contentieux de l'Union européenne  
par Laurent Coutron..... 893

Espace judiciaire européen en matière civile  
par Marie-Élodie Ancel, Vincent Egéa et Guillaume Payan..... 921

Droit européen de la concurrence  
par Laurence Idot..... 931

Union européenne et droits fondamentaux  
par Florence Benoit-Rohmer..... 963

Droit européen de la propriété intellectuelle  
par Edouard Treppoz..... 991

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus  
et ouvrages commentés..... 1009



Les ouvrages commentés sont accessibles gratuitement sur le site Dalloz Revues, dans la version feuilletable de la RTDEur.

## TABLES

Table analytique..... 1013

## Compte rendus d'ouvrages

Les ouvrages pour compte rendus sont à adresser à :

Francesco Martucci  
Centre de droit européen  
Université Paris II Panthéon-Assas  
28 rue Saint Guillaume  
75007 Paris

ou Jeremy Heymann  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
EDIEC - CREDIP (EA n° 4185)  
15 Quai Claude Bernard  
69007 Lyon

## Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Brunessen Bertrand, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : [rtdeur@gmail.com](mailto:rtdeur@gmail.com)

Les auteurs sont priés de prendre connaissance des consignes disponibles à l'adresse suivante [www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html](http://www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html)

## Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » [art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.